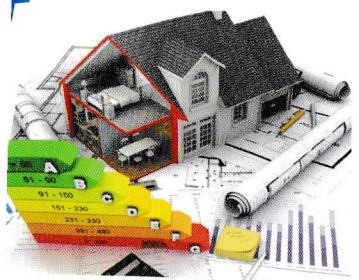


Saint-Malo Agglomération vous accompagne personnellement et gratuitement ...



- Un 1^{er} rendez-vous pour vous informer sur **les conditions de recevabilité** et les démarches à suivre ;

- Une visite à votre domicile d'un technicien pour évaluer

la performance énergétique de votre logement afin d'étudier les possibilités de travaux ;

- Une **étude énergétique** de votre logement et une **étude financière** pour définir votre projet ;

- Un **accompagnement** dans le montage de votre dossier : des demandes de subventions jusqu'au paiement.



Attention, les travaux :

- Doivent permettre de **diminuer vos consommations** énergétiques ;
- Ne doivent **pas être commencés** avant le dépôt de votre dossier ;
- Seront encadrés par un organisme habilité.

**POUR VOUS RENSEIGNER
GRATUITEMENT & SANS ENGAGEMENT**

Contactez Alice LECAUDEY
Par email : opah@stmal-agglomeration.fr
ou au numéro vert suivant :

0 800 30 50 80

Service & appel
gratuits

PERMANENCES D'INFORMATION :
Chaque mercredi et jeudi après-midi
à la Maison de l'Habitat,
23 avenue Anita Conti à Saint-Malo
(près de la gare SNCF)



MISE EN GARDE !

Attention au démarchage à domicile !

Dans le cadre de cette opération, Saint-Malo Agglomération n'accrédite aucune entreprise en particulier. Avant de vous engager, n'hésitez pas à contacter directement nos services au numéro vert gratuit (ci-dessus).



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

© 2019 Inopros Communication - Saint-Malo - Crédits photos : Fotolia - Ne pas jeter sur la voie publique

Opération **Améliorer son LOGEMENT**



Des **SOLUTIONS** de
FINANCEMENTS
pour vos travaux
**D'ÉCONOMIE
D'ÉNERGIE**

SAINT-MALO AGGLOMÉRATION VOUS DONNE UN COUP DE POUCE POUR VOS TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE !

Des travaux de rénovation thermique sont nécessaires pour améliorer votre confort et vous chauffer à un coût raisonnable ?

Saint-Malo Agglomération peut peut-être vous accompagner dans l'étude et le financement de travaux pour améliorer votre logement.

QUELS TYPES DE TRAVAUX SONT CONCERNÉS ?

- Isolation thermique ;
- Modernisation du système de chauffage ;
- Remplacement des menuiseries extérieures ;
- Installation d'un système de ventilation.

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE LOGEMENT VOUS PERMETTRA DE :

- Réaliser des économies sur vos factures d'énergie ;
- Vivre dans un environnement plus confortable ;
- Augmenter la valeur patrimoniale de votre bien ;
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre qui ont un impact néfaste sur l'environnement.



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR ?

Pour prétendre à ces aides aux travaux, vous devez vous engager pendant 9 ans :

- A appliquer un loyer maîtrisé ;
- A louer votre logement sous conditions de ressources (des locataires).

Si les travaux envisagés permettent d'atteindre un niveau de performance énergétique suffisant par rapport aux critères fixés, vous pouvez alors bénéficier de :

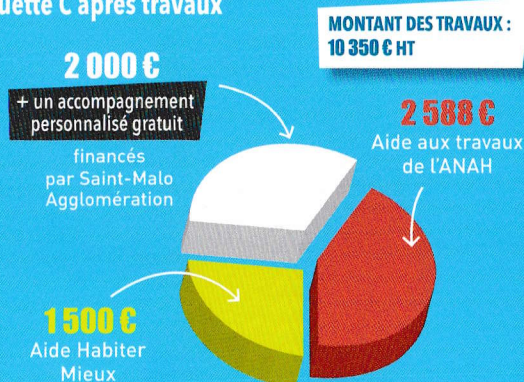
- Une subvention de l'ANAH de 25% (dans la limite de 60 000 € HT de travaux et de 750 € / m²) ;
- Une Aide de Solidarité Ecologique de l'Etat ;
- Une Prime de Saint-Malo Agglomération ;
- Une déduction fiscale de 60 % sur vos revenus fonciers bruts, pendant 9 ans.

EXEMPLE DE FINANCEMENT :

A Saint-Malo, un propriétaire bailleur a engagé une rénovation énergétique de son T4 de 65 m².

Projet de travaux : isolation thermique + chauffage

- Gain énergétique de 38 %
- Étiquette C après travaux



Soit 6 088 € d'aides pour financer ce projet !

Et 10 448 € de diminution d'impôt sur le revenu (comparé à un loyer « libre »)

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DU LOGEMENT QUE VOUS OCCUPEZ ?

Sous certaines conditions de ressources, vous pouvez prétendre à des aides financières.

Si vos travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25 %, vous pouvez bénéficier de :

- Une subvention de l'Anah de 20 à 50 % (jusqu'à 20 000 € de travaux HT) ;
- Une Aide de Solidarité Ecologique de l'Etat ;
- Une prime de Saint-Malo Agglomération.

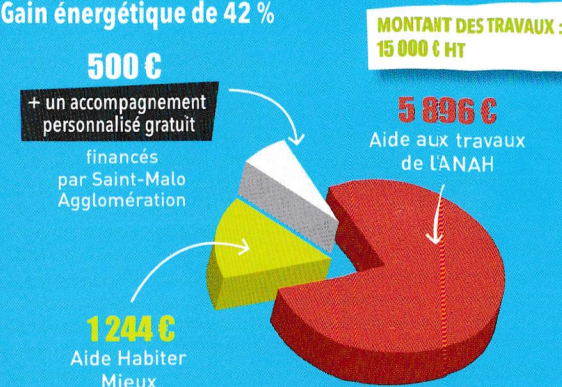
EXEMPLE DE FINANCEMENT :

A Saint-Méloir-des-Ondes, un couple avec 2 enfants a pu bénéficier d'aides financières pour son projet de travaux.

Revenus annuels : 29 566 €

Projet de travaux : Chaudière à condensation + isolation thermique des combles.

- Gain énergétique de 42 %



Soit 7 640 € d'aides pour financer ce projet !

Les propriétaires ont pu faire un « éco-prêt » à taux 0% pour financer le reste à charge.

